



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exonérations de cotisations sociales patronales.

Question écrite n° 13422

Texte de la question

M. Bertrand Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique au sujet des cotisations sociales patronales sur les hauts salaires compris entre 2,5 et 3,5 SMIC. En effet, il semblerait que si le « bandeau famille » incite probablement les employeurs à augmenter les rémunérations de leurs employés, il n'aurait en revanche aucune influence non seulement sur l'emploi, mais également sur l'efficacité économique des entreprises et plus particulièrement sur leur attractivité ou leur compétitivité. De plus, réduire l'allègement fiscal pour les employeurs et plus particulièrement le « bandeau famille » sur les salaires compris entre 2,5 et 3,5 SMIC permettrait à l'État de dégager plus de 1,5 milliard d'euros d'économies dans un contexte où chaque euro du contribuable dépensé par le Gouvernement doit démontrer son efficacité. C'est donc au regard de tous ces éléments qu'il lui demande de bien vouloir conditionner ces allègements fiscaux à de réelles revalorisations de salaires.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13422

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10807

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)